
Appel à Projets Pégase 2025
Date de diffusion : 20/01/2025



PÔLE PILOTE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS
ET DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION

<https://www.polepilote-pegase.fr>

Objet : Aide financière à des projets de recherche en éducation

Date Limite de dépôt des projets : 20 mars 2025

Dépôt en ligne via formulaire à compléter en ligne et document pdf du projet à déposer (cf. trame) : <https://framaforms.org/aap-pegase-2025-1737128696>.

Trame téléchargeable sur le lien suivant : <https://tinyurl.com/PEGASE2025>

Date de diffusion des résultats de l'AAP : maximum fin mai

Informations générales

Cet appel à projets est financé par le projet Pégase, lauréat du 3^e appel du Programme d'investissements d'avenir (PIA3) « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ». Il s'adresse à l'ensemble des chercheurs-euses et enseignant-e-s-chercheurs-euses de l'Université Grenoble Alpes, de l'Université Savoie Mont-Blanc et de l'Université de Guyane, partenaires du pôle Pégase. Chaque projet doit être porté par un-e chercheur-euse, enseignant-e-chercheur-euse ou ingénieur-e de recherche titulaire.

L'appel à Projet Action 3 Pégase 2025 vise à encourager le développement de recherches en éducation, portant sur les apprentissages fondamentaux et/ou la réduction des inégalités scolaires.

L'appel comprend deux volets :

- Volet A. Collaboratif

Projets collaboratifs, facilitant l'utilisation des résultats de recherche sur le terrain, en lien avec les objectifs de Pégase. Montant maximal : 50 000 euros.

- Volet B. Début et fin de projets

Projets nécessitant un soutien financier pour débuter ou achever une recherche en éducation. Montant possible des projets : maximum 2000 euros.

Volet A : Projets collaboratifs (montant maximal 50 000 euros)

Date de démarrage : début septembre

Durée des projets : de 1 à 3 ans (un report d'un an est possible)

Ce volet est destiné aux projets visant à faciliter l'utilisation des résultats de recherche dans le domaine de l'éducation et prenant en compte les contraintes du terrain dans l'utilisation de ces propositions.

La proposition dans le projet peut donc porter sur :

- La création de process, interventions, outils (y compris numériques),
- L'élaboration de modèles de séquences d'enseignement utilisables par les enseignants, les parents ou les partenaires de l'école,
- Le développement de modules de formation ou d'interventions pour les enseignants, menées par des chercheurs·euse ou des formateurs·trices,
- Etc.

Il s'agira quoi qu'il en soit de prendre soin de décrire en quoi votre proposition facilite l'utilisation des résultats de recherche dans le monde de l'éducation.

L'utilisabilité de cette proposition sera travaillée. Les propositions d'actions ou de ressources fondées sur des données issues de la recherche représentent un enjeu fondamental. Toutefois, leur efficacité seule ne garantit pas leur utilisation sur le terrain. En effet, une proposition efficace peut ne pas être utilisable si elle ne tient pas compte des contraintes spécifiques du contexte éducatif.

C'est pourquoi cet appel à projets met l'accent sur le test de l'adéquation des propositions aux contraintes du terrain. Les projets doivent intégrer des chercheurs·euses et des acteurs du milieu scolaire (au sens large) afin de collaborer tout au long du processus. L'équipe devra également décrire précisément les modalités de cette collaboration et expliquer comment les contraintes identifiées ont été prises en compte pour assurer l'utilisabilité des ressources produites.

Plusieurs approches peuvent être envisagées pour évaluer et adapter les propositions :

- Collaboration entre chercheurs·euses, enseignants, partenaires de l'école et formateurs d'enseignants.
- Tests directs de l'acceptabilité par des utilisateurs experts.
- Expérimentations en milieu naturel.

Votre proposition devra donc :

- **S'appuyer sur des données issues de la recherche ;**
- **Etre ajustée aux contraintes du terrain.** via des processus de co-construction, des retours d'utilisateurs (enseignants, formateurs) ou des tests en contexte réel. Vous devrez expliquer comment vous avez testé que les contraintes du terrain ont été prises en compte afin d'augmenter l'utilisabilité de votre proposition ;
- **Faire l'objet d'un test de son efficacité par une ou des études incluses dans le projet.** Par efficacité, nous entendons le test de la relation de cause à effet entre l'utilisation de votre proposition et l'augmentation effective de ce que vous cherchez à modifier (apprentissage, comportement, etc). La méthodologie expérimentale ou les single case study seront donc à privilégier. **⚠** Les projets qui ne prévoient pas de tester l'efficacité des ressources produites ne seront **pas éligibles**, même s'ils sont fondés sur des données de recherche.

AAP volet début et fin de projets. Max 2000 euros.

Date de démarrage des projets : à déterminer avec le porteur

Durée des projets : 1 an (possible de reporter d'1 an la date de fin)

Ce volet est destiné aux projets visant à faciliter l'utilisation des résultats de recherche dans le domaine de l'éducation.

Ce volet « Début et fin de projets » de l'AAP Pégase est destiné aux projets en éducation nécessitant une aide financière pour débuter ou terminer une recherche en éducation. Les projets doivent être en lien avec les objectifs du pôle Pégase (apprentissages fondamentaux et/ou réduction des inégalités scolaires). Aucune contrainte spécifique autre que celles mentionnées dans la partie informations générales du présent AAP.

A titre informatif, ce qu'apporte l'environnement Pégase et ce qu'il n'apporte pas :

- Le pôle Pégase ne sera pas en mesure de fournir un terrain d'expérimentation mais pourra aider à diffuser les besoins au terrain (diffusion de vos besoins par mailing list, connaissance d'équipes potentiellement intéressées, etc).
- Le pupil lab (plateforme de recherche, support dans la recherche d'un terrain et liste de volontaires âgés de 3 à 17 ans, [cliquez sur ce lien pour plus d'informations](#)) est à votre disposition si vous en avez besoin.
- [Des tablettes et des casques audios](#) sont à votre disposition pour réaliser vos études.
- Des salles équipées pour vos rencontres sur tout le territoire : [les EducLab](#). Afin de favoriser les collaborations avec l'ensemble du territoire académique, le pôle Pégase déploie des EducLabs répartis sur l'ensemble de l'académie (voir le site du pôle Pégase pour une liste exhaustive et une description plus approfondie). Ces salles dédiées à l'ensemble des actions du pôle sont équipées pour le travail collaboratif (mobilier, outils informatiques et de visioconférence) au sein d'une structure scolaire 1er ou 2d degré. Chaque EducLab est accessible aux projets collaboratifs incluant des enseignants et formateurs de son territoire. Afin de faire vivre les recherches collaboratives sur l'ensemble du territoire, le pôle Pégase prévoit que 50 % au moins des projets financés soient ancrés dans le territoire d'un EducLab et que chaque EducLab soit investi par au moins un projet de recherche financé au cours de la période des 10 années du pôle. Les porteurs de projet sont donc encouragés à présenter un projet ancré sur le territoire d'un EducLab. De plus, en raison de l'implantation d'un grand nombre de projets sur la région grenobloise, les porteurs de projet sont incités à prévoir leur ancrage sur un autre EduLab que celui de Grenoble.
- Si vous avez besoin d'une voiture pour vos déplacements, nous en avons une à disposition et nous pouvons vous la réserver.
- Les heures de formation enseignant nécessaires à votre projet sont possiblement prises en charge par l'action de formation continue de Pégase. Pensez-y !
- Une diffusion de questionnaires est nécessaire pour contribuer à votre projet. C'est possible sur notre liste de diffusion à destination des enseignants. [Plus d'informations sur ce lien.](#)

Précisions sur le budget

⚠ Pégase ne finance pas de matériel informatique pour les projets mais peut fournir du matériel le temps du projet lorsqu'il s'agit d'ordinateurs. Du matériel à partager est également disponible, dans Pégase et grâce à la plateforme UGA Platipus. ⚡ Les publications open access

ne seront pas financées. Outre ces deux exceptions, tous les postes budgétaires sont possibles, dans le respect des dépenses décrites comme éligibles par la CDC (subvention PIA), y compris des heures de vacances payées aux personnels de l'éducation nationale collaborateurs du projet (taux horaire chargé = 57 € ; le nombre annuel d'heures de vacation par enseignant pourra aller jusqu'à 15 h, et ne devra pas dépasser 75 h par projet par an). Les dépenses se feront dans le cadre de la règlementation UGA. Les dépenses se feront via les gestionnaires financières de la DGDRIV en charge de Pégase. L'aide financière apportée ne sera donc pas reversée aux laboratoires. En revanche, pour les projets portés par l'UG et l'USMB il pourra être prévu l'établissement d'une convention de versement à l'établissement.

Attentes du pôle vis-à-vis des projets financés

Les porteurs de projets financés devront fournir au pôle Pégase un rapport annuel, et un bilan final si le projet est programmé sur une période supérieure à un an.

Les projets devront faire apparaître clairement les autres livrables prévus et leur échéance, aussi bien au niveau scientifique (par exemple articles et communications) qu'au niveau des ressources pour l'enseignement.

Il est attendu que les projets soient menés dans l'intervalle de temps annoncé (et donc les dépenses effectuées dans l'intervalle en question). Un dépassement de 1 an maximum sur le temps annoncé pourra être accordé après justification. Au-delà de ce délai, l'argent non dépensé sera remis dans le pot commun pour les AAP futurs.

Les porteurs de projets financés s'engagent à respecter l'ensemble de règles qui leur sont fournies par le pôle dans le document « Récapitulatif des procédures ». Notamment, toutes les communications (articles scientifiques, posters, rapports de stage, présentations orales, etc.) doivent mentionner le concours du pôle : « *Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissements d'avenir, opérée par la Caisse des Dépôts* », en anglais « *This research project was funded by the Pégase pilot project with the support of the French state, through the "Territories of educational innovation" plan which is part of the Future Investment Programme, run by the Caisse des Dépôts.* ». Elles devront comporter les **logos** suivants : [Programme d'investissements d'avenir](#), [CDC et Pégase](#). Le pôle Pégase doit être informé de toute communication issue des projets. Une participation à la [Semaine Internationale de la Pédagogie](#) (SIP) sous forme d'une présentation poster sera demandée.

Critères d'évaluation des projets

1. Adéquation du projet à l'objectif principal de l'AAP selon les volets

Volet Collaboratif – Proposition visant à faciliter l'utilisation des résultats de recherche dans le monde de l'éducation, fondées sur des données issues de la recherche, ajustée aux contraintes. Le projet doit inclure au moins une étude visant à évaluer l'efficacité des ressources produites en contexte.

Volet Début et Fin de Projets – En éducation, en lien avec les apprentissages fondamentaux et/ou la réduction des inégalités.

2. Qualité scientifique du projet et qualité du consortium

3. Qualité méthodologique : cohérence du programme avec les objectifs du projet, capacité de mise en œuvre sur le terrain scolaire
4. Faisabilité : adéquation de la demande financière, analyse des risques
5. Potentiel des propositions produites pour l'évolution des pratiques enseignantes
6. (si concerné) Territoire ciblé par le projet (positionnement géographique, EducLab ou pas)

Procédure de sélection des projets

Volet A. Collaboratif

Une pré-sélection sera effectuée par le comité de sélection « Action 3 Pégase 24 », sur la base du critère 1.

Les projets seront ensuite évalués par deux experts, dont au moins un expert externe à l'UGA, selon une grille reprenant l'ensemble des critères. Un classement sera établi en fonction de ces expertises. Le comité de sélection « Action 3 Pégase 25 » effectuera l'arbitrage final.

Volet B. Début et Fin de projets

Les projets seront évalués par le comité de sélection « Action 3 Pégase 25 » qui effectuera l'arbitrage final.